# MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

# COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2022 à CARENTAN-LES-MARAIS (Saint-Hilaire-Petitville)

Secrétaire de séance : Sylvain LETOUZÉ

#### **DÉLIBÉRATION**

CS 2022/74 Finances locales — Décisions budgétaires — Budget et comptes — Décision modificative n° 2022-1 au titre de l'exercice budgétaire en cours

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 juillet 2022 à Carentanles-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 21 juin 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (pouvoirs de Antoine JEAN et Valérie LANCELOT), Marianne ROZET (pouvoirs de Sylvain LETOUZE et Cédric NOUVELOT), Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Maryse LE GOFF (pouvoir de Martine LEMOINE), Françoise LEROSSIGNOL (pouvoir de Benoît FIDELIN), Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche — pouvoir de Aurélie GIGAN), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin) Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer — pouvoir de Michel MAUDUIT), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBE (Lessay), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville — pouvoir de Marinette MIGAULT), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle — pouvoir de Samuel HARDY), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

### avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers de la Manche), Jean-Luc **MICHEL** (CESER Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZE, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Benoît FIDELIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche),

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20220704-DELIB\_CS2022\_74-DE Date de télétransmission : 26/07/2022 Date de réception préfecture : 26/07/2022

1



# MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

#### Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Samuel HARDY (La Meauffe), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Céline VAQUEZ (Le Dézert), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

#### Pour les membres consultatifs

Matthieu **LEBLOND** (Finances publiques de Saint-Lô), Gwenaëlle **DUPONCHEL** (Finances publiques de Saint-Lô), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (sous-préfecture de Coutances), Jean-Luc **LEGER** (président du CESER Normandie), Ludovic **GENET** (Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers de la Manche), Frédérique **BOURA** (directrice de la DRAC Normandie), Henri **LEMOIGNE** (président de la CC Côte Oues Centre Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON

Nombre de votants : 27 membres + 10 pouvoirs Soit un quorum de 37 membres sur 58

CS 2022/74 Finances locales — Décisions budgétaires — Budget et comptes — Décision modificative n° 2022-1 au titre de l'exercice budgétaire en cours

Vu le Code général des collectivité territoriales,

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2022.

La Présidente propose à l'assemblée :

D'APPROUVER: la décision budgétaire modificative 2022-1 ci-dessous:

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	11 994,00 €		
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2 000,00 €		
Chapitre 68 – Dotations aux amortissement et provisions	2 000,00 €		
Total de la décision modificative	15 994,00 €	Total de la décision modificative	0,00 €
Budget Primitif	4 577 119,02 €	Budget Primitif	5 801 534,18 €
Total de la section de fonctionnement	4 593 113,02 €	Total de la section de fonctionnement	5 801 534,18 €

#### En fonctionnement

#### Chapitre 011

Réajustement des dépenses dû:

- au réapprovisionnement du stock de la boutique et frais indus à la location de vélos pour la période estivale
- à la sécurisation de la fermeture de la station de pompage de l'Espace Naturel Sensible
- aux frais d'inscription et du billet d'avion pour le déplacement de François Streiff au Congrès international sur le patrimoine en terre à Santa Fe (USA)

Accusé de réception en préfecture 050-255002552-20220704-DELIB\_CS2022\_74-DE Date de télétransmission : 26/07/2022 Date de réception préfecture : 26/07/2022



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- Chapitre 65 : « créances éteintes » en raison de plusieurs anciennes sommes encore présentes dans les Restes à Recouvrer
- > Chapitre 68 : provision pour faire face au risque d'irrécouvrabilité des créances de plus de 2 ans

Le solde des dépenses supplémentaires sont équilibrées par l'excédent de fonctionnement.

#### Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- AUTORISE à signer les documents y afférents.
   ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme Transmis en préfecture le 20 juillet 2022

Françoise LEROSSIGNOL, Présidente Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Quve BP 137
Saint Content Mont
50500 CAREMAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

